

Château-Thierry va démolir une architecture du XX^e siècle remarquable

La piscine de VAUDOU, LUTHI, PROUVÉ et FRUITET
serait remplacée par deux restaurants de chaîne cet été.

Par Élise GUILLERM, Francis & Pierre BOUILLON, Rémi TURC



Crédit : Jean BIAUGAUD 1971, archives VAUDOU-LUTHI

La fin d'une belle idée

La mairie a vendu son ancienne piscine qualifiée d'« épave » et de « verrue urbaine ». Témoignage d'une politique hygiéniste et humaniste d'après-guerre, conçue pour durer, elle est devenue avec le temps un bâtiment-signal en entrée de ville. Faisant partie du paysage, appréciée par des générations d'habitants du sud de l'Aisne, elle est perçue comme obsolète au regard du goût actuel pour de nouveaux loisirs aquatiques. Elle est remplacée depuis 2016 par une nouvelle piscine dans la zone d'activités de la Moiserie proche de l'autoroute A4.

Le contribuable sensible à l'idée de reconversion peut-il encore s'exprimer sur le devenir de la piscine ? Sans en référer aux ayants droit des auteurs, la mairie la cède pour démolition au promoteur limougeaud BBFD (immatriculé au Luxembourg). Trois hangars sans qualité abriteraient des restaurants de chaîne et une crèche privée – pour faire avaler la pilule – entourés de stationnements. L'ensemble accentuerait la récente banalisation des alentours : l'emplacement contigu de l'ancien camping n'est-il pas déjà occupé par un McDonald's ?

Cet abandon, suite d'une longue série de destructions ou de dégradations du patrimoine castel des origines à nos jours, est plutôt le fruit d'une absence de vision sur la cité. Sans réfléchir aux conséquences urbaines d'une telle décision ou par paresse intellectuelle, la municipalité actuelle délaisse son entrée de ville et renonce à l'idée généreuse de Pierre LEMRET maire de 1965 à 1971 : proposer à la population un vaste terrain dédié aux loisirs idéalement placé en bord de Marne, un véritable « *Château-Thierry-Plage* » avant l'heure.

Tout en sacrifiant ce bel équipement public pour 700 000 €, les édiles souhaitent paradoxalement en conserver l'esprit. L'actuel premier adjoint Bruno BEAUVOIS, cheville ouvrière de la transaction, avance : « *Nous gardons la bande de terrain de 2500 m² en bord de Marne, en prolongation du gymnase nautique [NDLR : la piscine], avec comme projet un espace dédié à la forme et à l'exercice physique en extérieur* ». Des agrès seront-ils installés en compensation ?



Crédit : Jean BIAUGAUD 1971, archives VAUDOU-LUTHI

Histoire

La piscine de Château-Thierry, édifiée par les architectes Olivier VAUDOU et Reymond LUTHI entre 1967 et 1971, est le fruit d'une double volonté :

- L'État prend des mesures entre 1961 et 1976 en faveur de la construction de piscines ;
- Le maire Pierre LEMRET et son équipe offrent aux habitants des équipements sportifs et de loisir associés à l'usage des bords de Marne.

L'édifice est représentatif des lois programmes du début de la Ve République qui développent l'apprentissage de la natation et démocratisent les loisirs populaires. Trouvant son origine sous le Front Populaire, cette politique procure dans tout le pays nombre d'équipements de proximité sous la forme d'architectures singulières et prestigieuses.

Appelés par la municipalité, les architectes aménagent avenue d'Essômes un vaste site naturel privilégié, lieu de baignade ancien. Sont prévus : une piscine sur mesure, un bassin de plein-air, un camping, un parc, un terrain de tennis, un terrain de jeux, un club de voile, un bar, des boutiques saisonnières et une loge de gardien. Profitant de l'accès et de la vue sur la rivière, entourés de nature, les équipements (pas tous réalisés) mutualisent leurs moyens au service des pratiques sportives (apprentissage de la natation et compétitions) et de loisirs (baignade, randonnées, camping...) au bénéfice d'une hygiène de vie certaine.

Une architecture de verre et d'acier

L'implantation d'un gracieux vaisseau de verre, délicatement posé sur les rives de la Marne, fermé côté rue et largement ouvert sur le paysage au sud, est le résultat du savoir-faire de ses concepteurs. Ils associent l'élégance et l'évidence du dessin à une simplicité de moyens. Ici se rencontre l'essence même de l'architecture : paroi, lumière, espace.

La piscine présente une structure métallique singulière : légère et discrète, elle minimise la charge en sol inondable. La charpente asymétrique assemble deux rangées de neuf poutres de 13 et 21 mètres. Faites de profilés reconstitués soudés sur mesure, ces poutres s'adaptent aux contraintes en s'amincissant à l'approche des grands vitrages. Elles reposent à leur extrémité extérieure sur de fins poteaux géminés écartés de la façade. Comme de longs bras, les poutres s'équilibrent de part et d'autre d'un large portique constitué d'une poutre-caisson haute de 1,26 m et de deux puissants poteaux. Ces derniers seuls nécessitent une fondation à grande profondeur. L'utilisation de profilés sur mesure allège les sections : moins de 100 tonnes d'acier ont été requises pour couvrir cette surface presque carrée (33 x 34 m).

La piscine dévoile d'autres particularités et innovations. Trois façades légères entièrement vitrées, deux bassins à débordement encore peu répandus à l'époque, une mezzanine en suspension... Les baies coulissent et permettent au baigneur de rejoindre l'esplanade et le bord de Marne. La construction étant surhaussée, le remblai devait accueillir un bassin de plein air (non construit). Un pédiluve longe à cet effet les côtés est et sud. Le soin des détails et des matériaux (grès émaillé), l'éclairage artificiel indirect soigné (rampes de luminaires intégrés, mains-courantes éclairantes) et la sobriété des couleurs (brique, noir-bleu, bleu-gris et blanc) procurent à l'usager – baigneur ou promeneur – une sensation d'épure.

Depuis l'entrée, en passant par la galerie vitrée, le baigneur a constamment la sensation d'être immergé au milieu de la nature. Les bassins à débordement accentuent l'horizontalité en dialoguant avec la Marne. Les grands vitrages à jalousies ceignent et aèrent une boîte transparente ouverte sur le paysage. Le regard embrasse la rivière, la plaine, les bois, les collines. La lumière entre à flots. À l'ouest, un rideau d'arbres masque la voie ferrée et forme un écran devant lequel se détache la piscine.



Crédit : Jean BIAUGAUD 1971, archives VAUDOU-LUTHI

Olivier VAUDOU, Reymond LUTHI, Jean PROUVÉ et Louis FRUITET

Influencés par leur maître Jean DUBUISSON, célèbre architecte français ayant beaucoup œuvré pour des logements sociaux de qualité, Olivier VAUDOU et Reymond LUTHI occupent une place singulière dans le panorama de l'architecture française de la seconde moitié du XX^e siècle. Commençant à exercer au moment de la remise en cause d'une certaine modernité architecturale prééminente pendant les Trente Glorieuses, ils ne dévient pas de leur doctrine et sont prolifiques. Leur travail montre un intérêt marqué pour la construction métallique au service d'une architecture légère, aux proportions rigoureuses, rationnelle et fonctionnelle. Il est inspiré par le mouvement du BAUHAUS (qui fête en 2019 son centenaire) et par les architectes Ludwig MIES VAN DER ROHE et Arne JACOBSEN. De nombreux chefs-d'œuvre suscités par ce mouvement moderne sont élevés au niveau des grands classiques de l'architecture.

L'architecte-entrepreneur Jean PROUVÉ aurait conçu avec l'ingénieur Louis FRUITET la charpente métallique. Mondialement connu, Jean PROUVÉ a collaboré avec des architectes prestigieux sur des bâtiments importants : maison du Peuple de Clichy, CNIT et tour NOBEL à la Défense, ambassade du Japon et siège du Parti communiste français à Paris. Deux de ses bâtiments sont exposés en octobre 2018 sur la place de la Concorde pendant la foire internationale d'art contemporain de Paris. Ses créations (maisons démontables, mobilier) atteignent des prix astronomiques lors des ventes aux enchères.

Publications, inventaire, labellisation

Olivier VAUDOU et Reymond LUTHI ont un site internet rédigé par Dominique AMOUROUX, critique d'architecture contemporaine et historien de l'architecture du XX^e siècle. L'œuvre est répertoriée et critiquée ; les publications d'époque sont téléchargeables :

<http://www.vaudou-luthi-architectures.com>

Quelques publications :

- MIDANT Jean-Paul (dir.), Dictionnaire de l'architecture du XX^e siècle, 1996, Hazan/IFA
- Revue Serrurerie, Constructions métalliques, n° 237 mars 1970
- EMERY Marc et GOULET Patrice, Guide d'architecture en France depuis 1945, 1983, Expansion
- SEITZ Frédéric, Promenades d'architectures contemporaines en Picardie, 2012, Encrege Edition

La piscine est aussi publiée à l'étranger :

<https://www.arquitecturayempresa.es/noticia/geometria-rigurosa-la-obra-de-vaudou-luthi-architectes?fbclid=IwAR06ZznB3ve7lQuzoFEZ9YfuTkPHS1ytRBdGxg3dn0DFofBnyyka4Dy-vjo>

La piscine est inventoriée par le Conseil régional des Hauts-de-France :

<https://inventaire.hautsdefrance.fr/dossier/les-piscines-des-tren...>

La piscine est susceptible de remplir les conditions pour être labellisée « patrimoine du XX^e siècle », dit aujourd'hui « architecture contemporaine remarquable », par le ministère de la Culture. Le décret n° 2017-433 du 28 mars 2017 fixe les 6 critères pour choisir les édifices de moins de 100 ans à labelliser :

- singularité de l'œuvre
- caractère innovant ou expérimental
- notoriété par publications
- exemplarité dans la participation à une politique publique
- valeur de manifeste en raison de son appartenance à un mouvement architectural
- appartenance à un ensemble ou une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance.

La piscine est citée par Laurence SCHLOSSER : *Le label «Architecture contemporaine remarquable» appliqué au patrimoine des piscines des Hauts-de-France : 1917-2017*, mémoire de recherche en histoire de l'art soutenu en 2017 à l'École du Louvre, publié par le CAUE du Nord :

<http://www.caue-nord.com/fr/portail/41/actualite/37614/le-label-architecture-contemporaine-remarquable-applique-au-patrimoine-des-piscines-des-hauts-de-france-1917-2017.html>

<http://www.caue-nord.com/SPASSDATA/ALGEDIM/QOKQWR/D536/D53642.pdf>

Pour comparaison, une labellisation est engagée par la ville de Soissons pour deux ouvrages en béton : l'église Saint-Crépin et la salle de spectacle du Mail.



Crédit : Jean BIAUGAUD 1971, archives VAUDOU-LUTHI

Un édifice en bon état dans un site dénaturé

La piscine est dans un état de conservation remarquable malgré son âge. Sa structure robuste est intacte. Depuis la fermeture en 2016, le défaut d'entretien de la part de la municipalité aboutit à des intrusions et des dégradations : vitres brisées, fuite ponctuelle de la toiture, corrosion superficielle, carreaux de céramique décollés...

Durant ces 45 ans de service, des modifications peu réfléchies mais de faible importance ont altéré les bâtiments. La plus voyante est la nouvelle peinture marron en deux tons qui recouvre le bleu-gris des parties métalliques. Des panneaux solaires en toiture, des extensions de brique et de parpaing perturbent la simplicité des volumes. Un édicule adjoit à l'accueil peu après l'achèvement des travaux, utilisant le même langage architectural, masque la galerie depuis la rue. La galerie de verre, réparée avec des planches, est flanquée d'un local en blocs de béton nus. Une fenêtre mal proportionnée est percée sur un côté de la loge du gardien.

Certains voient en ce bâtiment une « passoire thermique » et oublient une qualité intrinsèque : l'effet de serre dû aux larges vitres. La température intérieure s'élève au moindre rayon de soleil. Ce phénomène est si rapide qu'il faudra, en fonction d'une éventuelle réutilisation, le limiter aux beaux jours par des brise-soleil et user des jalousies. L'isolation et le chauffage seront étudiés par un thermicien. Un quart à un tiers des déperditions s'opèrent par le toit, autant par les parois et autant par la ventilation. Le solde s'échappe par le plancher et les ponts thermiques. La toiture opaque, atout important pour le confort d'été, autorise la pose d'une isolation supplémentaire. Pour éviter la condensation, les architectes ont positionné des rupteurs de pont thermique à chaque traversée de vitrage par les poutres. Les panneaux solaires, précurseurs pour l'époque, n'ont jamais fonctionné. L'installation d'une géothermie peut facilement tirer parti de la proximité de la Marne. De l'amiante est présent dans certains joints et dans la colle à carrelage.

L'urbanisation commerciale faite de boîtes disparates bouleverse les environs. Les arbres coupés, la rocade remplaçant le talus de la ligne de chemin de fer désaffectée, la prolifération de panneaux et de mobilier urbain ont dénaturé le site. Le camping a disparu, remplacé par le restaurant « McDonald's » et une aire pour camping-car. Étonnamment, le bloc désaffecté des sanitaires du camping est toujours debout, vandalisé derrière la végétation.



Une entrée de ville dévalorisée, un urbanisme standardisé, une ville générique

Aujourd'hui, les promoteurs cherchent en périphérie des villes françaises des terrains libres près des ronds-points fréquentés. Ils y placent des supermarchés, des magasins de bricolage, de réparation automobile, de vêtements, de chaussures, des restaurants de chaîne, des boulangeries, des épicerie...

C'est le paradigme de l'urbanisme commercial bâclé, dénoncé comme la cause de la France moche, qui rémunère les investisseurs et les propriétaires fonciers sous le regard bienveillant d'élus. Les zones commerciales, atteignant des tailles gigantesques et desservies par quantités de ronds-points, sont identiques d'une région à l'autre. C'est l'époque de la « ville générique » : sans identité, sans singularité, sans histoire, sans terroir...

Le corolaire de ces choix politiques délibérés est l'agonie des centres-villes depuis des décennies : les commerces ferment, les logements se vident, les immeubles se dégradent, les habitants fuient... C'est la spirale de la désertification.

À Château-Thierry, les terrains voisins de la piscine ont acquis un nouvel intérêt depuis la construction de la rocade. Ces parcelles, pour l'essentiel à l'entrée d'Essômes-sur-Marne, sont colonisées par des bâtiments de franchisés : McDonald's, Ristorante del Arte, Ibis, La Grande Récré, Décathlon, Orchestra, Aldi... Ces commerces, commodes d'accès avec de nombreuses places de stationnement, additionnés à la zone commerciale de l'Europe, éloignent définitivement la clientèle du centre-ville.

Toutefois, un espoir est permis : l'avenue d'Essômes conserve une certaine tenue, principalement aux alentours de la piscine. Ses plantations d'alignement soigneusement entretenues contrastent avec le nombre et la taille des panneaux publicitaires.



Crédit : Google 2019

La piscine bientôt démolie : une opération étriquée et vénale

Paru dans le bulletin municipal "La vie du Conseil" du 20 septembre 2018 : *"Diversifier l'offre de services et loisirs. Un pôle de loisirs et de services en lieu et place de l'ancienne piscine. Le terrain de l'ancienne piscine va laisser place à un complexe regroupant espace vert, loisirs et services ! Un nouveau pôle d'attractivité dédié aux loisirs et aux services s'implante à Château-Thierry. Avec des enseignes comme "Au bureau", une nouvelle offre de restauration va s'implanter dans notre ville. De quoi donner aux Castels de nouvelles idées de sorties proches de chez eux. À proximité immédiate, une micro-crèche sortira également de terre pour répondre à la demande croissante de ce service essentiel aux familles. En cohérence avec le projet d'aménagement des bords de Marne et pour garder une poche végétale à proximité de la Marne, un espace vert va être intégré à ces nouveaux équipements. Votes : 2 abstentions, 29 pour."*

La société foncière de Limoges BBFD Investment, dirigée par Didier GRESPIER et immatriculée au Luxembourg, a beaucoup construit dans le sud de la France (Limoges, Toulouse, Agde, Montpellier, Cognac...). Elle propose en série les mêmes hangars à commerces, hors contexte et clés en mains. Son intérêt pour Château-Thierry remonte (au moins) à son achat en 2006 d'un terrain à lotir rue de Soissons. Elle a déjà imaginé une batterie de commerces longeant la place des États-Unis et barrant son ouverture sur la Marne. Un autre projet d'épicerie « Grand Frais » au bord de la D1003 est resté dans les limbes. L'affairisme de ce promoteur a verrouillé tout dialogue avec la mairie et toute contre-proposition.

L'emplacement de la piscine, à proximité d'un rond-point fréquenté par de nombreux clients potentiels, est particulièrement prisé. Il suscite différents projets d'aménagement depuis 2016 (Burger King) qui ne prévoient pas la sauvegarde du bâtiment, malgré l'intérêt notable de son architecture soignée. Son acquisition permettrait d'y construire vite, mal et pas cher, deux restaurants de chaîne et une crèche privée. Un permis de construire est délivré le 29 mars 2019 pour un fast-food Independance Burger et une brasserie Au Bureau. Leur allure ne fait pas rêver. Ces deux enseignes s'attaquent frontalement aux restaurants existants sans améliorer la qualité de l'offre. Donneront-elles aux Castels l'envie d'y passer leurs loisirs ? Les 78 places de stationnement accompagnées de voies de desserte en bitume ne laissent aucun doute sur leur aspect de "poche végétale".

Cerise sur le gâteau, l'appétit financier de l'investisseur et l'abandon du lieu par la mairie condamne une entreprise existante : le bâtiment d'accueil est aujourd'hui occupé par la savonnerie artisanale « Madame MARCHAND » qui profite de locaux spacieux, adaptés et bien placés.



Crédit : bulletin municipal 72, 2018

Redécouverte de la piscine

Le 3 février 2019, une trentaine d'invités se retrouvent à Château-Thierry pour profiter du site une dernière fois. Castelthéodoriciens ou non, spécialistes ou curieux, chercheurs ou étudiants, élus ou entrepreneurs, du milieu de l'architecture, de l'histoire de l'art, des médias, du sport ou autres, il y avait parmi eux (liste non exhaustive) :

- Caroline BAUER, maître de conférences associée, E.N.S.A.P. Lille, responsable de l'inventaire de DOCOMOMO France ;
- Gilles BEGUIN, architecte ;
- Francis BOUILLON, professeur agrégé d'arts plastiques ;
- Pierre BOUILLON, architecte ;
- Vincent BRETON, architecte ;
- Jean-François CABESTAN, architecte du patrimoine, maître de conférences, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Élise GUILLERM, docteur en histoire de l'architecture, ingénieur de recherche, E.N.S.A. Normandie ;
- Bernard & Hélène BAUCHET, architectes ;
- Richard KLEIN, docteur en histoire de l'art, président de DOCOMOMO France ; directeur de recherches E.N.S.A.P. Lille ;
- Raphaël LABRUNYE, architecte, directeur de l'E.N.S.A. Normandie ;
- Laurent LEHMANN, architecte ;
- Aurore REYNAUD, architecte, doctorante en architecture ;
- Laurence SCHLOSSER, historienne de l'art spécialisée en patrimoine industriel et architecture du XX^e siècle ;
- Rémi TURC, architecte ;
- Des étudiants en histoire de l'art de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après un détour par le gymnase Pierre-Brossolette également construit par Olivier VAUDOU et Reymond LUTHI, le groupe a fait le tour de la piscine et débattu sur :

- La carrière et l'œuvre des architectes ;
- L'intérêt du site ;
- La sauvegarde rapide du patrimoine contemporain qui se heurte au temps de la reconnaissance par le public ;
- L'absence générale de culture au sein des institutions et des collectivités publiques ;
- L'essence de son architecture car toute intervention radicale (isolation thermique) la dénaturerait ;
- La réutilisation du bâtiment plus respectueuse de l'environnement que la destruction suivie d'une nouvelle construction ;
- Le potentiel de ce volume bien conçu et bâti proche d'une voie fréquentée, aisément transformable en halle ;
- La recherche d'un usage crédible, collectif ou privé, en rapport avec le site.

De façon inattendue pour quelques auditeurs connaisseurs ou néophytes, ces instants de partage du savoir ont été l'occasion de poser un autre regard sur la piscine et le gymnase. Par une nouvelle lecture attentive et éclairée, la preuve est faite de la possibilité de s'ouvrir à une œuvre et une culture architecturale jusque-là ignorées.

Parmi les idées de réutilisation, beaucoup émanent de lecteurs réagissant aux publications dans les journaux locaux et sur Facebook : artisanat, commerce (jardinerie), loisir (aire de jeux), service (incubateur de « jeunes pousses », bureaux partagés), salle de sport (les salles existantes seraient trop petites), mur d'escalade, guinguette, salle d'activité de 7 à 77 ans, locaux associatifs, cabaret, cinéma, résidence d'artistes, serre, bassins d'aquaponie pour produire des légumes locaux et des poissons en permaculture, restaurants multiples, maison du Champagne, vitrine de la ville, salle des fêtes, des mariages, de réunion, établissement de bains et thalassothérapie pour le 3^e âge...

Une démarche de sensibilisation et de préservation

La piscine fut appréciée des Castels et aussi des habitants des cantons voisins car son usage était partagé. Plusieurs générations d'enfants y apprirent à nager et s'y baignèrent en toute saison.

Les recherches dans les publications municipales ont révélé en creux une volonté de vendre la piscine, bien avant sa fermeture, en taisant la démolition. La modification du PPRI votée en juin 2015 pour sortir la piscine de la zone inondable en est la preuve. Un architecte s'est présenté en 2017 pour défendre ce fragment d'architecture moderne et sauver l'entrée de ville. Les contre-projets ont curieusement été balayés et la mairie campe sur sa position, invoquant la lenteur de la mobilisation du collectif. Nous découvrons maintenant que BBFD s'affaire en coulisses depuis des années.

Le projet d'aménagement, à courte vue, se caractérise par son manque d'ambition urbaine et économique. Fait dans la précipitation, il va gâcher un site privilégié définitivement. La piscine est âgée de cinquante ans. Qu'advient-il des deux nouveaux restaurants dans 10 ou 15 ans ?

Le gouvernement souhaite aider 222 villes à se revitaliser : habitat, commerce, circulations, accessibilité, patrimoine. La piscine n'est-elle pas digne de ce programme ?

Château-Thierry est candidate pour le label « Villes d'art et d'histoire » pour égaler Soissons, Laon et Saint-Quentin. Ironie du cahier des charges : la mairie devra sensibiliser le public à l'architecture, à l'urbanisme et au patrimoine dans toutes ses composantes !

Nous souhaitons faire entendre un autre discours et lancer un débat. Nous exposons des arguments pour une politique urbaine qui ne sacrifie pas le patrimoine contemporain, invisible pour certains, au profit d'intérêts financiers particuliers et à court terme. Si notre démarche reste sans effet, il restera aux habitants du sud de l'Aisne et aux générations futures, le souvenir d'une époque où des édiles humanistes avaient une autre approche de l'urbanisme, du long terme et du bien public.

En mémoire de nos prédécesseurs, Olivier VAUDOU et Reymond LUTHI architectes.

Francis & Pierre BOUILLON, Élise GUILLERM, Vincent BRETON, Rémi TURC,
Antoine COSSON, Sandrine LINGELSER, Xavier DEBOISE, Abdallah CHEIKH-AHMED.
Château-Thierry, avril 2019.

www.facebook.com/Ancienne-piscine-de-Château-Thierry-Vaudou-et-Luthi-architectes



Crédit : Jean BIAUGEAUD 1971, archives VAUDOU-LUTHI